



Projet d'investissement

La Fondation Saint Matthieu ou la fondation abritée peuvent vous accorder une aide remboursable. Cette aide vient en complément du plan de financement de votre projet.

Exemples : mise aux normes, réfection de la cour de récréation, réparation de la toiture, ...

Conditions d'attribution :

- Avoir lancé un appel à dons,
- Répondre aux conditions définies par [les statuts de la Fondation Saint Matthieu](#),
- Montant maximum : 400 000€,
- Durée : maximum 10 ans,
- Possibilité de différer le remboursement : 1 an maximum,
- Amortissement : mensuel ou trimestriel,
- Frais de traitement payables lors de la mise en place de l'aide : 0.5% x durée de l'aide en années
- Dispense de garantie.

Si vous souhaitez bénéficier d'une aide remboursable merci de compléter le formulaire de demande ci-dessous et de prendre contact avec :

Vincent Cordonnier par mail : vincent.cordonnier@fondation-st-matthieu.org

OU Louis Philippe Kuhne, Fondation Saint Matthieu Paris, mail lp.kuhne@ec75.org

Liste des éléments pour constituer votre dossier :

Pour le projet d'investissement :

- Lettre de motivation du président de l'OGEC ou de l'entité qui fait la demande,
- Descriptif des investissements envisagés,
- Plan des locaux,
- Devis estimatif et/ou détaillé,
- PV du CA de l'OGEC ayant approuvé les investissements et les emprunts éventuels,
- Accord de la direction diocésaine ou de l'autorité de tutelle.

Pour la situation financière :

- États financiers détaillés des 2 exercices écoulés (soit 3 années comparatives),
- Budget/réalisation de l'exercice en cours,
- Budget prévisionnels sur 5 ans au moins (selon l'importance des investissements).

Pour le plan de financement :

- Plan de financement sur la durée de remboursement de l'aide,
- Accord des éventuels prêts bancaires,
- Confirmation des éventuelles subvention publiques ou privées.